

DESCAMPS (*Édouard-Eugène-François*, baron), Avocat, professeur d'université, sénateur de Belgique, ministre d'État de l'É. I. C., écrivain (Belœil, 27.8.1847 — Bruxelles, 19.1.1933). Fils d'Édouard-Joseph et de Van der Elst, Sylvie; époux de David-Fischbach-Malacord, Marie-Thérèse.

Né à Belœil de vieille souche belçoiloise, É. Descamps fit ses humanités et sa candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit au Collège namurois de N.-D. de la Paix, où il obtint les plus remarquables succès. Il passa de là à l'Université catholique de Louvain où il fut reçu docteur en droit, dès 1869, et docteur en sciences politiques et administratives, dès l'année suivante. Il suivait encore par après divers cours à la Sorbonne et dans l'une ou l'autre université d'outre Rhin. Après de courts passages aux barreaux de Mons et de Paris, il s'inscrit en 1872 au barreau de Louvain où, par trois fois, ses confrères l'honorèrent du bâtonnat. La même année le voit professeur extraordinaire à la Faculté de Droit de l'Université catholique où il enseignera successivement et souvent conjointement l'Encyclopédie et l'Histoire du Droit, le Droit naturel, le Droit administratif, le droit international et, enfin, le droit colonial. Nommé professeur ordinaire en 1877, il n'abandonnera sa chaire qu'après plus d'un demi-siècle d'enseignement, fondant encore en 1927, à l'Université qu'il avait si bien servie, une chaire d'Histoire des Missions qui fut

sans doute l'embryon de l'Institut africaniste actuel. Tant d'activités absorbantes n'empêchèrent pas Descamps d'entrer dans la vie politique et d'y jouer un rôle tout aussi absorbant. Conseiller provincial du Brabant de 1884 à 1892, conseiller communal de Louvain de 1895 à 1907, sénateur de Belgique de 1892 à 1932 et vice-président du Sénat vers la fin de sa carrière sénatoriale, membre permanent du Conseil interparlementaire, président de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, etc., Descamps fut ministre des Sciences et des Arts, de 1907 à 1910. Sa compétence en matière de droit international public et de droit international privé jointe à ses vues et à ses vœux de précurseur en matière de substitution du droit à la force des armes dans les relations entre les États et leurs ressortissants, le firent désigner par le Gouvernement belge pour représenter son pays aux Conférences de Berne (1894) pour la publication des Traités, de Paris (1896) pour la protection des œuvres artistiques et littéraires, de Londres (1898) sur l'organisation de la Bibliographie des Sciences, de la Haye (1899), sur le Règlement à l'amiable des Conflits internationaux. Président du Comité d'examen et rapporteur à la 1^{re} Conférence de la Paix (1899), il serait, en 1920, président du Comité chargé par la Société des Nations d'élaborer un projet de statuts destinés à la Cour permanente de Justice internationale. Membre de la Cour d'arbitrage depuis sa création (1899), il y plaiderait en 1902 pour les États-Unis d'Amérique et, en 1905, pour le Japon. Il avait d'ailleurs été membre et président de l'Institut de Droit international.

Membre correspondant, dès 1893, de l'Académie royale de Belgique, il en était rapidement devenu membre titulaire et il la présiderait en 1904. Il siégerait aussi, comme membre associé, à l'Institut de France (Classe des Sciences morales et politiques) et appartiendrait également aux Académies de Barcelone, Bologne, Christiania, Lisbonne, Madrid, Oslo, Rome (Lincio), etc. Il serait fait docteur *honoris causa* des Universités de Paris, Lille, Oxford et Edimbourg.

Nous avons délibérément laissé en dehors de l'esquisse biographique qui précède tout ce qui a trait aux interventions diplomatiques, doctrinales, littéraires, judiciaires, politiques et humanitaires de Descamps dans l'histoire de l'État Indépendant du Congo et dans celle de

la Colonie belge qui s'y est substituée, interventions extrêmement nombreuses à la fois et diverses que nous nous efforçons de mentionner ci-après dans l'ordre chronologique plutôt que dans un ordre idéologique où leur enchevêtrement défendrait de les exposer en bref.

Observons cependant que c'est par son caractère et son potentiel humanitaire et, par là-même, naturellement chrétien, suivant le mot célèbre d'un illustre écrivain de l'Afrique consulaire, que la colonisation du Centre africain, entreprise par Léopold II et approuvée déjà par la Conférence de Berlin, s'attira l'attention et bientôt le dévouement du professeur de droit louvaniste qui avait précisément consacré ses premiers ouvrages à l'action du christianisme dans les sciences et les lois, aux harmonies du droit naturel et du droit chrétien et à un essai de philosophie juridique selon Saint Thomas d'Aquin. D'autre part, il semble bien que son expérience dans les rangs des grands léopoldiens d'une action juridique, politique, et diplomatique au service d'un Droit de Bienfait en voie d'élaboration et de réalisation, l'ait magnifiquement préparée à ses futurs combats sur les champs de bataille du « Pacifégat ».

C'est en mai 1888 que le cardinal Lavigerie qui venait de présenter à S. S. le Pape Léon XIII quelques esclaves noirs rachetés par ses moines en Afrique centrale, reçut du chef de l'Église la mission de promouvoir dans l'Occident chrétien ce que l'on a appelé la dernière Croisade, croisade appelée à prendre la forme de sociétés humanitaires nationales vouées à l'organisation de missions rédemptrices, appuyées là où il le faudrait, par des opérations militaires défensives. Dès le 25 août suivant, la société antiesclavagiste belge était constituée sous la présidence du général Jacmart, ancien commandant de l'École militaire et ancien représentant indépendant. Descamps entra dans le Conseil de la nouvelle société qui obtenait dès le 20 octobre suivant du Roi-Souverain de l'É. I. C. un décret sur l'organisation d'un corps expéditionnaire de volontaires voués à appuyer et à défendre les missionnaires du Cardinal dans le bassin du Tanganika principalement. Dès cette année, Descamps publiait une étude sur *Les grandes initiatives prises dans la lutte contre l'Esclavage* et un discours sur et contre *La Traite* qu'il venait de prononcer à Liège.

En 1889, Descamps représente la Société antiesclavagiste belge à l'assemblée générale de la Société antiesclavagiste allemande à Cologne et y parle de *la Question africaine*, devant une Assemblée où figure Wismann. Il publie ses études sur *Les protocoles de la Conférence de Berlin concernant la Traite*, sur *Un type d'État moderne : l'État civilisateur dans la colonie libre* et sur *La Part de la Belgique dans le mouvement africain*. Il prend part à la fondation du *Mouvement antiesclavagiste*, revue de la meilleure tenue et extrêmement régulière et exacte, qui ne cessera de paraître qu'en 1902. Il en sera l'un des plus féconds rédacteurs.

C'est aussi en 1889, le 21 août, qu'il est nommé par le Roi-Souverain conseiller au Conseil supérieur de l'É. I. C., conseil placé par la législation de l'É. I. C. au sommet de sa hiérarchie judiciaire, où il a des attributions d'appel et de cassation, et constituant de surcroît un corps consultatif chargé de la préparation des codes et décrets législatifs de l'État. C'est dans le cadre des activités du Conseil supérieur que Descamps rédigea le décret léopoldien de 1891 sur la répression de la traite par voie de terre et celui du 27 décembre 1892 sur l'acquisition de la nationalité congolaise, entre autres.

En 1890, année qui voit accorder la personification civile à la Société antiesclavagiste belge, Descamps est adjoint à la délégation belge à la Conférence africaine de Bruxelles (18 novembre 1889-2 avril 1892). Il jouera de mars 1891 à janvier 1892, un rôle extrêmement actif de courrier diplomatique entre Banning et Paris, partageant les vues particulièrement élevées de Lambermont et de Banning dans une

matière où ni Paris ni même le roi Léopold ne sont guère disposés à se montrer aussi désintéressés. Descamps cependant ne suivra pas les premiers grands léopoldiens dans leur final éloignement du Roi.

C'est aussi en 1890 que Descamps représenta la Société antiesclavagiste belge au Congrès international antiesclavagiste de Paris avec Mgr Jacobs et le comte Hippolite d'Ursel. Il prononça à l'occasion de l'ouverture de ce congrès et à la Société de géographie de Paris, un discours sur *l'Afrique nouvelle* qui fut publié à Louvain.

En 1891, indépendamment de ses activités de délégué-adjoint à la Conférence de Bruxelles, Descamps participe au Congrès catholique de Malines et y prononce un important discours sur *l'Avenir de la Civilisation en Afrique*, dans le cours duquel il fait applaudir l'assertion que la reprise du Congo par l'État belge est déjà mûre et nécessaire au développement du Pays.

C'est la même année qu'il écrit un article remarqué sur la *Conférence de Bruxelles et le Parlement français*.

Entré au Sénat en 1892, Descamps s'y affirme dès 1893 partisan à la fois éclairé et ardent de la grande entreprise africaine du Roi. En juillet, il intervient en rapporteur dans le débat de la Haute Assemblée sur la revision de l'article 1^{er} de la Constitution, intervention fervente, si timorées dussent apparaître par la suite les vues du grand juriste de l'époque rapprochées de nos conceptions actuelles des fondements de la souveraineté belge sur les territoires congolais et des aménagements d'avenir de son exercice.

La même année, Descamps fait partie de la délégation belge à l'Institut international colonial qui est reçue à Buckingham Palace par Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Angleterre.

La même année encore, il se voit attribuer par un jury composé d'académiciens et de membres de l'Institut de France, le prix institué au nom du Pape par le cardinal Lavigerie pour récompenser le meilleur ouvrage consacré, en quelque langue que ce fût, à l'esclavage africain. L'ouvrage couronné de préférence à quelque trente-quatre autres était un drame en cinq actes et en vers intitulé *Africa*, qui devait être traduit deux fois en italien, deux fois en néerlandais et une fois en allemand et faire l'objet de trois éditions en langue française indépendantes de sa publication partielle dans le *Bulletin antiesclavagiste*. Descamps offrit au Pape les dix mille francs que lui avait attribués le jury et reçut en retour de la Cour pontificale un titre héréditaire de comte qu'il ne porta jamais. Il eut par contre à supporter de très vives attaques de la jeune littérature catholique belge, attaques concrétisées principalement dans une critique au moins aussi méchante que spirituelle, mise en forme de drame parodique par le chanoine H. Hoornaert, du *Magasin littéraire et artistique* de Gand. Et, sans doute l'esthétique et la poétique de Descamps étaient-elles beaucoup plus apparentées à celles de nos littérateurs d'avant 1880 qu'à celles de la *Jeune Belgique* ou des fondateurs du *Drapeau* ou de *Durandal*. Sans doute aussi avait-il eu tort de donner à un exposé romancé de toutes les thèses antiesclavagistes, cette forme du drame qui tient toute à l'action. Mais il faut bien avouer que la poésie belge de 1880 à 1900 n'était guère nationaliste, encore moins « africaine » et, à tout prendre, si *Africa* n'a guère de valeur littéraire, ce fut cependant une bonne action et l'on aimerait à rappeler, à ce propos, ce que Firmin Vandebosch, qui fut des bons amis de l'auteur d'*Africa*, a dit d'Édouard Descamps, homme brave et brave homme. Aucunement rancunier, Descamps, alors ministre des Sciences et des Arts, accorderait en 1909 son haut patronage à une manifestation d'hommage aux deux générations belges d'écrivains de 1880 et de 1890 et l'auteur de cette notice assista à cette occasion à un déjeuner de haute gresse, chez le bon critique Eugène Gilbert, où Verhaeren et Gilkin, Carton de Wiart, F. van den Bosch et

Thomas Braun entoura l'auteur d'*Africa*. En 1894, Descamps s'intéresse à la création d'une Société d'Études coloniales que doit présider Couvreur et, le 4 juillet, il reçoit au Palais des Académies, à la place du Président Jacmart décédé en mai, le futur général baron Jacques de Dixmude, prononce à cette occasion en présence d'Alexandre Delcommune, de Cassart et de Diederich, un enthousiaste discours sur les *Stations civilisatrices au Tanganika*, aménagées à Bruxelles par Storms et conduites sur place au Congo oriental par les Hinck, les Jacques, les Lang et les Georges Descamps.

En 1895, Descamps rapporte au Sénat les travaux de la Commission sénatoriale sur les mesures provisionnelles proposées par la Commission dite des XXI de la Chambre des Représentants, au sujet de la reprise du Congo par la Belgique proposée au parlement par le comte de Mérode-Westerloo le 12 février. Il y répond aux attaques d'Édm. Picard et conclut au vote du projet de loi soumis à la Haute Assemblée.

En 1896, Descamps prononce le discours d'ouverture de la Session de Bruxelles de l'Institut colonial international et y développe un projet de réglementation internationale du recrutement des travailleurs dans les Colonies.

En 1897, nous le trouvons parmi les membres de la Commission de patronage de la Section congolaise de l'Exposition de Bruxelles-Tervuren, et parmi les membres d'honneur d'une Œuvre des Missions catholiques de l'É. I. C. érigée à Louvain sous la haute approbation de l'Épiscopat belge et des évêques-missionnaires du Congo, ce à propos de quoi il convient sans doute de signaler qu'à Malines, en 1891, Descamps avait regretté publiquement qu'à des peuples qui attendent le Fils de Dieu depuis tant de siècles, notre vieux Monde partagé en confessions religieuses diverses n'apportât qu'une vérité divisée et, partant, troublée en son rayonnement, espérant d'ailleurs que, les querelles de secte expirant, au dire de Livingstone, devant les réalités du paganisme pur, la rencontre des deux religions travaillant, sur le sol africain, avec les seules armes de la charité au relèvement de la race noire, éprouvées au creuset du même amour, des mêmes épreuves et, parfois, de la même captivité, en deviendront plus mûres pour un rapprochement fraternel.

En 1903, Descamps est nommé vice-président du Conseil supérieur et ministre d'État de l'État Indépendant du Congo. Il prononce à l'Académie royale de Belgique un discours sur l'entrée du Duc de Brabant au Sénat de Belgique en 1855, et, le 24 septembre, à la Section d'expansion civilisatrice dans les pays neufs du Congrès international d'expansion économique mondiale, un discours présidentiel d'ouverture. C'est la même année qu'il publie *L'Afrique nouvelle*, ouvrage comportant une introduction, deux chapitres consacrés à l'histoire de l'État léopoldien du Congo, trois chapitres consacrés à la Conférence de Berlin et à la Conférence de Bruxelles, ainsi qu'àux critiques révisionnistes qu'elles ont suscitées, une étude très développée des institutions du jeune État et une conclusion sur la Souveraineté du Roi. L'auteur voit le fondement de l'action coloniale dans la solidarité humaine qui, pour lui, n'est pas un vain mot.

L'Afrique nouvelle, publiée à la fois à Paris et à Bruxelles, eut encore deux éditions à Londres. La publication n'en alla pas sans soulever quelques critiques. Léopold II vit dans l'essai aussi pénétrant que complet de Descamps une œuvre aussi intéressante pour les juristes que pour les historiens et il écrivit à l'auteur : « Avec un remarquable talent, vous sapez de nombreuses erreurs et établissez l'inanité d'une foule de calomnies. Votre livre supérieure-ment écrit, admirablement raisonné, fait briller des vérités que de bien des côtés on avait cherché à obscurcir. Vous avez fait une œuvre vraiment magistrale et patriotique » (lettre du 12 avril 1903). Et le Souverain exprima le souhait de voir offrir l'ouvrage à diverses personnalités du monde diplomatique d'Al-

lemagne, d'Espagne, d'Italie, de Russie et de Suède. De son côté l'héritier du Trône, prince Albert de Belgique, écrivit à l'auteur : « Il n'existait pas jusqu'ici de travail unique qui traitât du Congo de façon encyclopédique. » Vous avez comblé cette lacune et tous les Belges que le problème colonial intéresse, doivent vous en être reconnaissants » (lettre du 6 mai 1903).

En 1904, Descamps assume la Présidence de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Arts de Belgique. Il a soin de choisir comme sujet, pour son discours solennel de rentrée, le différend anglo-congolais. Depuis, en effet, la publication de *L'Afrique nouvelle*, s'étaient produits des échanges de vue plutôt irritants entre le *Foreign Office* et l'administration congolaise de la rue Bréderode : motion du 20 mai 1903 à la Chambre des Communes, note du *Foreign Office* du 8 août suivant, réponse de l'É. I. C. du 17 septembre : seconde note du *Foreign Office* le 11 février 1904, à laquelle était annexé le rapport consulaire de Casement du 11 décembre 1903 ; seconde réponse de l'É. I. C. en date du 12 mars 1904.

Descamps estime que ce lui est une heureuse fortune, après avoir étudié longtemps, en esprit de justice, de modération et d'apaisement, une question de droit international et de politique coloniale qui intéresse hautement le Pays, de pouvoir en aborder l'exposé dans un Palais de la Science étranger au déchaînement des passions politiques, comme président d'une académie dont les membres sont unis dans le culte désintéressé de la vérité. Il ajoute qu'il y aura toujours de par le monde assez d'éléments de discorde et d'artisans de conflits, mais jamais assez de tentatives d'union et d'ouvriers de la paix.

Le grand apôtre belge de la Paix par le Droit et par les arbitrages du Droit expose ensuite que les adversaires de l'É. I. C. ont été froissés par l'attitude de la presse belge dans le conflit anglo-boer, par des questions de frontières et de baux internationaux, par la concurrence que font nos tissages aux tisserands de Manchester. Il analyse les grands reproches adressés d'outre Manche à l'É. I. C. et prenant argument de prétendues lésions du Droit, en matière économique, par le régime des terres vacantes et des droits *sui generis*, et, en matière humanitaire, par les brutalités de certains agents de l'É. I. C. Le président de l'Académie royale démontre alors l'incompétence de l'Angleterre et des Puissances auxquelles elle fait appel à se mêler d'affaires intérieures d'un État souverain, réfute les soutènements anglais sur le droit de raffe et réduit à leur réelle importance les accusations de Casement et d'autres contre les agents de l'É. I. C. Il termine en confiant sa cause au bon sens britannique.

En 1907, nous voyons encore Descamps participer à l'élaboration du statut de l'École mondiale de Tervuren.

En 1908, la Belgique reprendra le Congo, mais ce n'est qu'en 1924 qu'une loi belge étendra au Congo belge la juridiction de la Cour de Cassation belge. C'est encore Descamps, président du Conseil supérieur du Congo depuis le 5 avril 1919 qui prononcera, le 7 février 1925, le discours de clôture des travaux de ce Conseil.

Il avait, en 1922, fait à l'Institut de France une communication sur *le Monde du Droit*, essai sur la gravitation juridique et l'évolution civilisatrice.

Il devait encore, en 1927, fonder à l'Université catholique de Louvain une chaire d'histoire comparée des Missions et préfacer ou mieux introduire largement un travail collectif sur cette histoire comparée auquel collaboraient le R. P. J. Lebreton, le R. P. A. M. Jacquin, le R. P. de Moreau, M. L. Van der Essen, M. Georges Goyau, de l'Académie française, Mgr Baudrillard, le R. P. W. Schmidt et le R. P. P. Charles.

* * *

Les multiples activités nationales, coloniales et internationales de Descamps ne lui faisaient aucunement négliger ni l'Université qui l'avait formé ni le petit village hennuyer où il avait vu le jour.

Secrétaire du Conseil académique de son Université en 1884, il avait publié, la même année un *Liber memorialis* consacré aux cinquante années académiques qui s'étaient écoulées depuis la restauration de l'Université en 1834. En 1909 encore, président d'honneur du Comité organisateur des fêtes organisées à l'occasion du nouveau jubilé de l'Université, il prit part

à ces fêtes en qualité de ministre des Sciences et des Arts en assistant à la réception des hôtes de l'Alma mater par S. E. le cardinal Mercier et Mgr le recteur magnifique Hebbelynck, prenant la parole à l'ouverture d'une exposition des œuvres de Constantin Meunier réunies dans les salles de l'Institut d'Arenberg, remettant à la Ville de Louvain, au nom du Gouvernement, un monument à Juste-Lipse dû au sculpteur Jules Jourdain et assistant au *Te Deum*, aux concerts et aux banquets qui suivirent.

A Belœil, Descamps fit don d'un bronze de Gheleyn représentant Diane sonnant l'hallali et de sa Villa dite du Vénérable où devaient s'établir les services communaux de l'enseignement primaire du IV^e degré.

* * *

Tant et de tels services rendus par Édouard Descamps dans tant de domaines intéressant le Pays au plus haut chef, ne pouvaient manquer de lui valoir les plus hautes récompenses. Nous avons déjà mentionné les quelques doctorats qui lui furent conférés *honoris causa*, et le titre de Ministre d'État de l'É. I. C. qu'il reçut en 1903.

Mais, dès 1892, il avait reçu concession de noblesse et le titre de chevalier transmissible à sa postérité par ordre de primogéniture. Plus tard il serait élevé au rang de baron. Les armoiries de sa maison sont d'or au lion de gueules tenant dans la patte dextre un globe d'azur cintré et croisetté d'or, chargé d'une étoile de même, placée sous le cintre, et dans la patte senestre, une chaîne brisée de sable. Couronne de baron pour le titulaire. Heaume couronné. Cimier : l'étoile de l'écu entre un vol de gueules. Devise : *Pro luce et libertate*.

Le baron Descamps avait été l'objet de manifestations d'hommage à Louvain en 1885 et en 1926. Le Sénat de Belgique honora sa retraite politique dans sa séance publique du 14 juin 1932.

Il s'éteignit à Bruxelles le 18 janvier 1933.

Il était à sa mort grand cordon des Ordres de Léopold et de la Couronne et porteur de la croix civique de 1^{re} classe, de la médaille commémorative du règne de Léopold II et de la médaille commémorative du Centenaire de l'Indépendance belge. Il était en outre grand cordon de la Couronne de Chêne de Luxembourg, de la Couronne de fer d'Autriche, du Soleil levant du Japon, de la Couronne de Prusse, de Saint-Stanislas de Russie, du Christ de Portugal, d'Isabelle la Catholique d'Espagne, grand officier de la Légion d'honneur et du Medjidié de Turquie, grand-croix de la Couronne d'Italie, commandeur des Ordres de l'Étoile de Roumanie et du Lion et du Soleil de Perse, de l'Ordre de la Rédemption africaine (Libéria) et porteur de la Croix *pro Ecclesia et Pontifice*.

Bibliographie. On trouvera de bonnes bibliographies des œuvres du baron Descamps dans *l'Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Arts de Belgique de 1936*, en annexe à une notice de M. Ch. de Vischer, professeur à l'Université catholique de Louvain et membre de l'Académie, ainsi que dans le T. I. de la *Galerie belloisilloise* de F. Leuridan et la *Bibliographie académique* de l'Université de Louvain, tous ouvrages mieux décrits ci-après dans nos *Références*.

Nous ne reproduirons ici que la liste des écrits du baron Descamps relatifs *ex professo* à l'É. I. C. et au Congo belge : *Les grandes initiatives*

de la Lutte contre l'Esclavage, Brux., 1888 ; *La Traite*, discours prononcé à l'Université de Liège, Liège, 1888 ; *La Question africaine*, discours prononcé à une assemblée de la Sté antiesclavagiste à Cologne, Louvain, 1889 ; *Les Protocoles de la Conférence de Berlin concernant la Traite*, Brux., 1889 ; *Un type d'État moderne : l'État civilisateur dans la Colonie libre*, Brux., 1889 ; *La Part de la Belgique dans le Mouvement africain*, Louvain, Ch. Peeters-Bruxelles, C. Marquardt et Th. Falk, 1889 ; *L'Afrique nouvelle*, discours prononcé à la Société de Géographie de Paris, 1890 ; *L'Avenir de la Civilisation en Afrique*, discours prononcé au Congrès de Malines, Louvain, Ch. Peeters-Bruxelles, J. Goemaere, 1891 ; *Projet de législation pénale contre la Traite*, in : *Mt. antiesclavagiste*, III, 293-363, Brux., 1891 ; *La Conférence antiesclavagiste de Bruxelles et la Chambre des Députés de France*, in : *Mt. antiescl.* III, 233-237, Brux., 1891 ; *Africa*, drame antiesclavagiste en cinq actes et en vers, Paris, Dentu, Brux., Sté belge de Librairie, Louvain, Ch. Peeters, 1893 ; 2^e ed. ib. eod. anno ; 3^e ed. Louvain, Ch. Peeters, 1895 ; in deutsche Iamben uebertragen von L. von Heemstede, Munster, 1894 ; traduzione in versi italiani del conte A. Antonelli, Rome, 1894 ; Drama ridotto per soli uomini, Rome, 1896 ; in hollandsche verzen door P. M. Bots, Leiden, 1894 ; voor het nederlandsch tooneel overgebracht door J. A. Van Droogenbroeck, Gent, 1895 ; Rapports et interventions au Sénat, in : *Annales Parlementaires*, Compte-rendu analytique et Documents du Sénat, *passim* ; à partir de 1893 ; *Les Stations civilisatrices su Tanganyika*, Brux., J. Goemaere, 1894 ; *Discours d'ouverture de la Session de Bruxelles de l'Institut colonial international et Projet de règlement international sur le recrutement des travailleurs dans les Colonies*, in : *Compte-rendu des Sessions de l'I. C. I.*, 1896 ; *passim* ; *L'Afrique nouvelle*, essai sur l'État civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation de l'É. I. C., Paris-Bruxelles, 1903 ; *New Africa*, an essay on government and civilization in new countries and the foundation, organization and administration of the Congo Free State, deux éd. : Londres, 1903 et 1904 ; *Le Duc de Brabant au Sénat de Belgique*, in : *Bull. de l'Académie royale de Belgique*, 1904 ; rééd., Brux., Hayez, 1926 ; *L'Expansion civilisatrice dans les Pays neufs*, in : *Compte-rendu des Séances du Congrès international d'expansion économique mondiale*, Séance du 24 septembre 1903, Brux., 1903 ; *Le différend anglo-congolais*, discours prononcé le 11 mai 1904 à l'Académie royale de Belgique, Brux., Hayez, 1904 ; *Le Monde du Droit*, essai sur la gravitation juridique et l'évolution civilisatrice, in : *Bull. des Séances de l'Institut de France*, 1922, ad Tab. ; *La Vocation de notre temps au progrès des hautes études et à la didactique des Missions*, discours-introduction de l'*Histoire générale comparée des Missions*, Paris, Palan, Brux. Dewit, Louvain, Aucam, 1927 ; *Discours de clôture des Travaux du Conseil supérieur de Congo*, in : *P. V. des Séances du Conseil*, séance de 7 février 1925.

On trouvera d'autres textes du baron Descamps dans les comptes-rendus des Sessions de l'Institut colonial international, dans les Actes de la Conférence de Bruxelles, notamment à la date du 16 novembre 1889 ; dans les *Annales parlementaires* (Sénat), dans les P. V. des séances du Conseil supérieur du Congo et dans ceux de la Commission chargée d'élaborer le programme théorique et pratique de l'École mondiale de Tervuren, etc.

Iconographie : Le fils aîné du baron Descamps, M. le baron Pierre Descamps est toujours en possession d'un portrait de son père dû au peintre gantois Juliaan De Vriendt et de son buste en marbre dû à Samuel Rousseau. Des portraits gravés et des photographies figurent dans la collection du *Mouvement antiesclavagiste* et dans les notices de MM. Ch. de Visser et de F. Leuridant mentionnées dans nos *Références* ci-après.

Les œuvres du Baron Descamps mentionnées dans le corps de la notice ; la Collection du *Bulletin du Mouvement antiesclavagiste*, Bruxelles, 1889-1902 ; les documents déjà mentionnés dans la notice. — Archives de M. le Baron Pierre Descamps, fils aîné du baron Édouard et notamment deux lettres inédites, l'une de Léopold II en date du 12 avril 1903, l'autre de son futur successeur, en date du 6 mai 1903. — *Bibliographie académique de l'Un. Cath. de Louvain*, in *Liber memorialis Un. Cath. Lv.*, Louvain, 1884, pp. 72-81 ; 1900, pp. 113-117 ; 1908, pp. 88-94 ; 1908-1911, pp. 25-27 ; 1911-1913, p. 17 ; 1914, p. 34. Cette bibliographie s'arrête au 155^e titre d'œuvres dues au baron Descamps. — *Manifestation en l'honneur de M. Édouard Descamps*, plaquette in-8^o, Louvain, Ch. Peeters, 1885. — *Bulletin officiel de l'É. I. C.*, 1889, p. 164 ; 1903, p. 33. — *Bull. off. du Congo belge*, 1919, p. 493. — *Mouv. géographique*, Brux., 1893, p. 71c ; 1899, p. 3a ; 1903, p. 283. — Justus Severus, *Africus, ou le génie récom-*

pensé, drame nègre en un acte et un vers, Brux., P. Lacomblez, 1894. — Chapaux, A., *Le Congo*, Brux., Éd. Rosez, 1894, pp. 186, 830. — Lt. Th. Masuy, *Guide de l'Exposition Bruxelles-Tervuren, Section congolaise*, Brux., Vve Monnom, 1897, VII. — *L'Avant-garde*, organe officiel des Étudiants de Louvain, 20 mars 1903, p. 2. — *L'Universitaire catholique*, organe officiel de la Fédération internationale des Étudiants catholiques, Brux., 1909, numéro spécial de mai. — *Liber memorialis des Fêtes jubilaires de l'Université de Louvain*, 1834-1909, pp. 30-40, 43-54, 172, 283. — Masoin, Fr., *Histoire de l'État indépendant du Congo*, 2 vol., Namur, Picard-Balon, 1912, II, p. 77. — Banning, E., *Mémoires politiques et diplomatiques*, Brux., Renaissance du Livre, 1927, pp. 26, 286, 292, 294-298, 300, 343, 359. — Sénat de Belgique, *Séance du 14 juin 1932 : Manifestation en l'honneur du Baron Descamps, vice-président de la Haute Assemblée, à l'occasion de la 40^e année de son mandat sénatorial*, petit in-4^o de 16 pp., Brux., 1932. — Thomson, R. S., *La Fondation de l'É. I. C.*, Brux., Off. de Publicité, 1933, *passim*. — Leuridant, É., *Galerie belœil-loises*, Brux., Éd. des *Annales Prince de Ligne*, 1936, I, pp. 147-157. — De Visscher, Ch., *Le baron Descamps*, in : *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, t. CII, Brux., 1936, ad tab. — Périer, G. D., *Petite Histoire des Lettres coloniales de Belgique*, 2^e éd., Brux., Off. de Publicité, 1944, pp. 35, 88. — Hanlet, C., *Les Écrivains belges contemporains*, 2 vol., Liège, H. Dessain, 1946, II, pp. 926, 1150, 1253. — Durieux, A., Prof. à l'Univ. catholique de Louvain, *La Belgique et le Congo belge*, note de droit public, in *Zaire*, VII, 4 avril 1953. — J. M. Jadot et P. Coppens, *Le baron Édouard Descamps, écrivain antiesclavagiste et ministre d'État de l'É. I. C.* in : *Bulletin des Séances de l'I. R. C. B.*, XXV, 1953, 2.